

CREDIBON-LIFE – BON PREMIUM-LIFE

PROGRESBON-LIFE – OCTABON-LIFE

FICHE PRODUIT B26

<b>TYPE D'ASSURANCE-VIE</b>	Les Credibon-life, Bon premium-life, Progresbon-life et Octabon-life sont des assurances placement de la Branche 26. Il s'agit de placements sans risque à 5, 6, 7 et 8 ans, avec un rendement fixe et une garantie de capital dès le début.
<b>GARANTIES</b>	<u>Garantie principale</u> Versement du capital + intérêts capitalisés à l'échéance <u>Garanties complémentaires ou couverture décès</u> Néant
<b>GROUPE-CIBLE</b>	Les Credibon-life, Bon premium-life, Progresbon-life et Octabon-life s'adressent à l'investisseur qui souhaite placer son épargne en toute sécurité. L'investisseur peut être un particulier (de min. 18 ans et citoyen belge), une entreprise belge, une asbl, un établissement d'enseignement ou une administration publique.
<b>RENDEMENT</b>	<u>Taux d'intérêt garanti</u> Intérêt garanti, dépend de la durée du contrat
<b>FRAIS</b>	Frais d'entrée : néant Frais de gestion : néant Indemnité de rachat : pas de frais de sortie à l'échéance
<b>DURÉE</b>	Credibon-life 5 ans   Bon premium-life 6 ans Progresbon-life 7 ans   Octabon-life 8 ans
<b>PRIME</b>	Exclusivement prime unique, pas de versements complémentaires. Prime minimale de 1.000 EUR. La date de valeur du versement sur le compte bancaire de Credimo est la date d'effet.
<b>FISCALITÉ</b>	Précompte mobilier (*) sur les intérêts effectivement perçus. Pas de taxe sur la prime.
<b>RACHAT / PRÉLÈVEMENT</b>	Seul un rachat total est possible.  Dans le cas d'un rachat après 5 ans, il n'y a aucun frais. Dans le cas d'un rachat avant la fin de la 5 <sup>ème</sup> année, l'indemnité se présente comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3% sur la réserve d'épargne si le rachat intervient au cours de la première année</li> <li>• 2% sur la réserve d'épargne si le rachat intervient au cours de la deuxième année</li> <li>• 1% sur la réserve d'épargne si le rachat intervient au cours de la troisième année</li> <li>• 0,5% sur la réserve d'épargne si le rachat intervient au cours de la quatrième année</li> <li>• 0,25% sur la réserve d'épargne si le rachat intervient au cours de la cinquième année</li> </ul> Les frais de rachat peuvent être majorés sur base de la valeur marché du montant racheté de la réserve d'épargne totale au moment de la demande, compte tenu du taux OLO officiel en vigueur et de la durée restante de la période de garantie. Pour le Credibon-life, aucune indemnité de rachat n'est due sur les 6 derniers mois du contrat. La valeur de rachat ne peut jamais être inférieure au versement net.
<b>INFORMATION</b>	Participation aux bénéfices : néant Les conditions particulières priment sur les conditions générales. La police continue à courir en cas de décès.

La présente fiche d'information financière décrit les modalités du produit qui sont d'application en date du 14/06/2007

(\*) Art. 174/1 Code des impôts sur les revenus sous réserve de toute modifications apportée à la taxation.